

## Commission Recherche Plénière 18 janvier 2022

### Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

N. Batut, J.-C. Billaut, B. Brizard, P. Coutelle, G. Dubreuil, J.-M. Escoffre, S. Ferré, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, L. Jami, S. Janniard, S. Josso, I. Laffez, F. Lecaille, K. Maheo, S. Mougin, A. Oudin, L. Seabra, C. Tulasne

**Invités :** I. Guillouet, C. Grosbois, S. Rodrigues, F. Guillou, D. Martouzet, F. Tran Van

### Excusés :

P. Boissé, Ph. Canguilhem, I. Chourpa, I. Dimier-Poisson, C. Georgelin, P. Gillot, B. Giraudeau, F. Le Villain--Abraham, M. Millet, P.-Y. Monjal, M. Porcheron, B. Saulnier, S. Servais, C. Van Heijenoort, P. Vourc'h

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. PUFr : renouvellement d'une partie du comité éditorial, statuts des PUFr – Annexes 1, 2 et 2 – pour avis
3. HCERES
4. Constitution de la commission ad-hoc ADI (Aide aux Doctorants Internationaux)
5. Changements de direction pour les Ecoles Doctorales, les unités de recherche et fédération - pour avis
6. Conventions – pour avis :
  - GIS Moyen-Orient et Mondes Musulmans – Annexe 4
  - Convention de site UT-CNRS – Annexe 5
7. Questions diverses

### 1. Informations générales

#### Composition de la commission Recherche

- Isabelle Pierozak a été promue Professeure et a reçu son arrêté de nomination en décembre 2021. De ce fait, elle ne peut plus siéger à la CR dans le corps des EC HDR. Une élection partielle a été organisée, qui a donné lieu à l'élection de Pascale Gillot, MCF HDR à l'UFR L&L (UR : ICD). Elle va donc siéger à compter de cette séance à la CR. La vice-présidente en charge de la Recherche lui souhaite la bienvenue.

- Nicolas Lampitelli a soutenu son HDR fin 2021. De ce fait, il ne peut plus siéger à la CR dans le corps des EC Docteurs. Le suivant de liste n'ayant pas accepté de siéger à la CR, de nouvelles élections partielles doivent être organisées.

#### **PIA4**

Le dossier PIA 4, en cours de finalisation, sera présenté au CAC du 25 janvier car il concerne à la fois la recherche et la formation.

#### **Soutien au réseau IRN « International GPCR Network »**

L'université de Tours a adressé une lettre de soutien à la création de **l'International Research Network (IRN) « International GPCR Network » (i-GPCRnet) (2021-2025)**, porté par M. Ralf Jockers.

- Il s'agit d'un réseau interdisciplinaire réunissant des chimistes, biophysiciens, bioinformaticiens etc. sur la thématique des récepteurs couplés aux protéines G (protéines qui permettent le transfert d'informations à l'intérieur de la cellule).
- Il vise notamment à favoriser les mobilités et les échanges entre membres du réseau
- Il implique, à l'université de Tours, l'UMR CNRS 7247 - INRAE 0085 - *Physiologie de la Reproduction et des Comportements*, dirigée par Matthieu Keller
- Le réseau est également soutenu par le CNRS et l'Inserm

#### **Résidence d'artiste au sein d'une unité de recherche - 2022-2023**

Il est rappelé que la date limite pour candidater à l'AAP « Résidence d'artiste au sein d'une unité de recherche » est fixée au 24 janvier. L'AAP est en ligne sur les pages du service culture de l'UT :

<https://culture.univ-tours.fr/appele-a-manifestation-dinteret-de-la-residence-dartiste-de-luniversite-de-tours-2022-2023>

Les expériences des éditions précédentes ont démontré la richesse des échanges entre le monde artistique et le monde scientifique, et ont conduit à des productions de grande qualité. Cette action entre en outre pleinement dans le champ des actions de l'axe « Sciences Avec et Pour la Société » (SAPS) que l'université de Tours souhaite soutenir et renforcer.

#### **Un pôle SAPS « Sciences Avec et Pour la Société »**

Afin que les actions relevant du domaine « Sciences Avec et Pour la Société » soient identifiées, mises en valeur et développées, un pôle est en cours de construction. Une chargée de mission dédiée a été désignée fin 2021. Il s'agit d'Anne Taillandier Schmitt, enseignante chercheuse au sein de l'unité de recherche PAVEA et responsable de la Licence Professionnelle *Médiation scientifique et éducation à l'environnement* à l'IUT de Tours. Deux personnes en service civique vont être recrutées. En parallèle, un questionnaire sera bientôt adressé sur ce thème à l'ensemble des personnels de l'UT pour permettre de mieux définir le projet "SAPS" de l'établissement.

Un des objectifs est d'obtenir la labellisation "Sciences avec et pour la société" qui consiste à encourager la structuration des actions en faveur du dialogue sciences-sociétés, notamment pour les établissements qui déposent des dossiers dans l'AAP PIA 4 "Excellence sous toutes ses formes". – ce qui figure d'ailleurs dans le dossier PIA4 de l'UT. La demande de label est en cours de construction, avec la chargée de mission (dépôt prévu le 1er mars 2022). Ce label suppose entre autres la signature d'une charte des sciences et recherches participatives en France. Ce document sera adressé aux membres de la CR et fera l'objet d'un échange lors de la prochaine séance et, plus largement, au sujet des SAPS.

## Atlas de l'ANR

L'ANR a sorti un atlas des données compilées autour d'un certains nombres d'AAP qu'elle soutient, réparti en :

- Un atlas global : <https://anr.fr/fr/projets-finances-et-impact/donnees-analyses-et-etudes/atlas-des-projets-anr-2014-2020/>
- Des cartographies par région : <https://anr.fr/fr/projets-finances-et-impact/donnees-analyses-et-etudes/#carte>
- Ici CVL : <https://anr.fr/fileadmin/documents/2021/ANR-Atlas-projets-2014-2020-cvdl.pdf>

Sur la partie régionale, on trouve des données agrégées au niveau régional, et des données agrégées établissement par établissement.

Les données sont agrégées à partir de 3 types d'appel

### Appel à projets générique (AAPG)

- Principal appel à projets du Plan d'Action
- Plusieurs comités d'évaluation scientifique (49 en 2020)
- Quatre instruments de financement en 2020 : JCJC, PRC, PRCE, PRCI

### International dédié

- Des appels à projets dédiés multilatéraux
- Des accords bilatéraux avec des pays étrangers (Europe et Monde)

### Autres appels spécifiques

- Des appels à projets centrés sur le partenariat public/privé
- Des instruments spécifiques (MRSEI, Challenges, Flashes...) annoncés au fil de l'eau

L'échange qui suit cette présentation soulève plusieurs commentaires. Si ces statistiques peuvent être instructives, il convient de les interpréter avec prudence. Notamment, il s'agit de données brutes, qui supposent, pour être interprétées, des éléments de contextualisation qui ne sont pas fournis ici (ex. : nombre de chercheurs, moyens mis à disposition, financiers et humains : personnel d'appui, existence d'Idex ou Isite, etc.). En outre, il semble que certains chiffres ne reflètent pas la réalité et offre une vue tronquée de ce qui se passe en région CVL. Ils font apparaître une sous-représentation de l'UT. En tout état de cause, ces chiffres ne permettent pas, à eux seuls, d'estimer l'activité de recherche d'un établissement ou d'une région. Il serait intéressant de savoir comment ils ont été obtenus et vérifiés.

## 2. PUFRR : renouvellement d'une partie du comité éditorial, statuts des PUFRR - Annexe 1, 2 et 3 - Pour avis

Emmanuelle Huver commence par excuser l'absence de David Douyère qui souhaitait présenter la politique éditoriale des PUFRR. Ce point est reporté à une séance ultérieure. Par contre, l'avis de la CR est sollicité sur les statuts et la composition du comité éditorial.

### Statuts des PUFRR

Les statuts des PUFRR n'avaient pas été retouchés depuis leur mise en place (2010). Ils avaient besoin d'être toilettés, ce qu'ont fait la direction et le comité éditorial, en privilégiant le principe de la souplesse.

Les principaux changements sont les suivants :

- Membres de droit : Président et VP recherche
  - Les membres du comité éditorial ne sont plus élus mais nommés
  - Leur qualité des membres a évolué et/ou a été précisée (C, EC, en activité ou émérites)
  - Assouplissements des procédures (vs procédures inutilement détaillées)
  - La durée de mandat du/de la directeur.trice (5 ans désormais), souhaité en amont par la VP Recherche et la présidence.
- ☞ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

### Comité éditorial

Le comité éditorial est la structure qui, avec la direction des PUF, prend les décisions de publication des ouvrages publiés par la maison d'édition. Ce comité est composé d'une vingtaine de membres (enseignants-chercheurs) nommés pour quatre ans, et se réunit tous les deux mois environ. La dernière réunion s'est tenue le 14 décembre 2021. La prochaine devrait avoir lieu en février 2022. Le comité examine les projets soumis : manuscrits reçus, ouvrages proposés par les directeurs.tices de collection..., et suit l'actualité de la maison d'édition (ventes, parutions...). Les projets issus de la recherche sont soumis à une évaluation externe, parfois renouvelée, le comité choisissant l'évaluateur.trice. Le comité porte un regard qui est à la fois scientifique et éditorial sur les projets : il s'agit de déterminer si un ouvrage trouvera son public, sera lisible pour des lecteurs.

Le renouvellement du comité a lieu par moitié tous les deux ans. Il est proposé par le comité sortant, les membres indiquant à l'issue de leur mandat s'ils souhaitent ou non poursuivre. Les personnes pressenties sont contactées : elles doivent se montrer intéressées par les problématiques et réflexions liées à l'édition et à la dynamique éditoriale des PUF.

Il importe de souligner que les membres du comité éditorial ne sont pas des représentants de leur équipe de recherche ou de leur structure, ni même de leur discipline en tant que telle, mais doivent œuvrer à la qualité générale de la maison d'édition en lien avec la politique éditoriale des PUF. Les directeurs de collection des PUF ne font pas nécessairement partie du comité (le plus souvent d'ailleurs, ce n'est pas le cas). Les SHS sont privilégiées, mais la médecine est présente, ainsi que quelques disciplines scientifiques, même si les PUF ne publient pas dans ce domaine. L'essentiel est de constituer un espace d'échange libre et ouvert sur les projets d'édition, permettant la discussion constructive. La diversité est importante. La parité est recherchée, et est quasiment atteinte (8 F, 10 H).

Le mandat de 4 ans de 10 des membres du comité éditorial est arrivé à terme le 31 décembre 2021. Conformément aux statuts des PUF (art.3), il est soumis à la commission Recherche une liste de noms de chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université de Tours pour qu'il leur soit donné un mandat de 4 ans (1er janvier 2022 - 31 décembre 2025) pour siéger au comité éditorial des PUF.

- ☞ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.  
Vote : Pour 25 - Contre 2 - Abstention 1

### 3. HCERES

Il sera donné à la CR des informations régulières sur ce dossier.

Pour rappel :

L'auto-évaluation HCERES comporte plusieurs volets, avec une 1ère échéance au 15 juin 2022 :

1. Un volet auto-évaluation de l'établissement qui comporte un domaine de référence « recherche, innovation, sciences avec et pour la société »
2. Un volet auto-évaluation des unités de recherche, dont la question du projet
3. Un volet auto-évaluation des formations (incluant les ED)

#### **1-Autoévaluation de l'établissement :**

Emmanuelle Huver présente l'état d'avancement du dossier HCERES. Un Focus permet de mettre en avant la méthodologie de l'UT pour réaliser l'auto-évaluation de l'établissement (dossier de 60 pages sur 3 domaines : la politique et gouvernance / la recherche / la formation) par le biais de groupes de travail. L'HCERES évaluera en effet les modalités selon lesquelles l'auto-évaluation de l'établissement aura été menée.

Éléments principaux de calendrier :

- Séminaire établissement 7 avril 2022
- Présentations finales aux instances de l'UT : CAC 31 mai 2022 et CA 13 juin 2022
- Dépôt des rapports sous PELICAN entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin 2022
- Envoi dossier final à l'HCERES le 15 juin 2022
- Visite de l'HCERES pour l'établissement mai 2023

#### **2 – Auto-évaluation des unités de recherche :**

Un webinaire organisé par l'Hceres a eu lieu en décembre 2021. De nombreuses questions ont pu être posées dont il ressort que la souplesse est admise tant qu'elle est explicitée et argumentée.

La question de l'évaluation du projet des unités de recherche est de nouveau soulevée. Pour rappel en effet, pour toutes les unités de recherche, l'HCERES n'évaluera que le bilan 2016-2021.

Pour ce qui concerne l'évaluation des projets : pour les UMR, il est vraisemblable qu'elle s'organise dans le cadre du processus du renouvellement de l'umérisation. La question reste entière pour les EA et pour la procédure que va mettre en place l'UT pour évaluer les projets de ses UR.

Emmanuelle Huver rassure et précise que c'est un fait acquis que **toutes** les unités de recherche seront évaluées sur leur bilan **et** leur projet. Toutefois, le format n'a pas encore été arrêté par le groupe de travail en charge de cette question. Par ailleurs, il a été décidé que ce groupe de travail serait au moins en partie régional, en incluant des représentants de l'Université d'Orléans, afin de s'assurer que les procédures soient pensées et mises en œuvre de manière concertée (ce qui est essentiel pour les UR bi-sites plus particulièrement).

#### **3 - Auto-évaluation des écoles doctorales**

Le 3<sup>ème</sup> cycle a été peu abordé lors du webinaire autour des formations qui a eu lieu en décembre.

Comme pour la recherche, il va y avoir une rencontre stratégique pour les formations avec l'HCERES par établissement. Les écoles doctorales seront abordées dans ce cadre-là.

Il n'y aura pas à priori d'auto-évaluation du Collège Doctoral : l'auto-évaluation du fonctionnement conjoint des 5 écoles doctorales co-accréditées UO-UT-INSA CVL au sein de ce collège doctoral devra être intégrée dans les auto-évaluations des 5 ED et dans le rapport d'auto-évaluation de l'établissement. Un groupe de travail incluant les 3

établissements et piloté par Arnaud Suspène, chargé de mission Collège Doctoral de l'université d'Orléans, est chargé de mener à bien ce travail.

#### 4. Constitution de la commission *ad hoc* ADI (Aide aux Doctorants Internationaux) – pour avis

Rappel du dispositif :

- Il s'agit d'un dispositif mis en place en 2016 afin d'attribuer une aide ponctuelle pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne dispose pas de moyens décents.
- Par doctorant international, il faut entendre doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Le dispositif est donc destiné essentiellement à des doctorants en cotutelle internationale.
- Depuis 2018, cette action est menée grâce au soutien financier de la Fondation Rabelais.

Calendrier de campagne : En cours de construction

Il s'agit aujourd'hui de constituer la commission *ad hoc*.

Composition de la commission :

- La commission *ad hoc* ADI est constituée de la Présidente de la Fondation Rabelais, du VP recherche, du VP écoles doctorales, des directeurs des 5 écoles doctorales ou leurs représentants, de 4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants et de la responsable administrative des écoles doctorales.
  - La VP Recherche propose de faire appel aux membres de la CR qui avait déjà participé à cette commission en octobre 2021 dans un souci de continuité. Il s'agissait de : Floriane Le Vilain-Abraham, Ludovic Jami, Nathalie Batut, Sylvain Janniard.
  - Les personnes concernées acceptent sous réserve d'être disponibles à la date de la commission, qui leur sera communiquée au plus vite.
- ☞ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

#### 5. Changements de direction pour les Ecoles Doctorales, les unités de recherche et fédération – pour avis

##### **A - UMR CNRS CeRCA**

Suite à la proposition approuvée par le conseil de laboratoire de l'unité de recherche CeRCA, la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de Badiâa Bouazzaoui à la direction de l'unité de recherche à compter du 01/01/2022 en tant que directrice adjointe.

La direction est composée au 1er janvier 2022 de :

- Direction : Nicolas Vibert (Université de Poitiers)
- Direction adjointe : Badiâa Bouazzaoui (Université de Tours) et Christel Bidet-Ildei (Université de Poitiers)

##### **B - Centre Etude et de Recherche sur les Matériaux Elastomères (CERMEL)**

Suite à la proposition approuvée par le conseil du CERMEL, la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de Mathieu Venin et Julie Pepin, à la direction du CERMEL à compter du 01/01/2022.

### **C - Ecole Doctorale Humanités et Langues – ED H&L**

Suite à la proposition approuvée par le conseil de l'Ecole Doctorale Humanités et Langues, la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de Mme Fabienne Toupin (Professeure des universités, université de Tours – UMR LLL) à la direction de l'Ecole Doctorale H&L à compter du 01/01/2022 en tant que directrice adjointe de l'ED H&L et Philippe HUSI (IGR HDR – UMR CITERES) en tant qu'adjoint de site de Tours.

La direction est composée au 1er janvier 2022 de :

- Direction : M. Gaël Rideau (Université Orléans)
- Direction adjointe : Mme Fabienne Toupin (Université Tours)
- Direction adjointe de site : M. Philippe Husi (Université Tours)

## **6. Conventions – pour avis**

### **GIS Moyen-Orient et Mondes Musulmans 2022-2026 (GIS MOMM)– Annexe 4**

La convention **GIS** (Groupement Intérêt Scientifique) **Moyen-Orient et Mondes Musulmans** qui est soumise à la commission régit le fonctionnement entre les partenaires participant au GIS MOMM et précise les thématiques scientifiques développées en commun. Ce GIS existe depuis 2013 et l'UT y adhère depuis 2017.

Au sein de l'université de Tours, c'est l'UMR CITERES et plus particulièrement son équipe EMAM (Équipe Monde Arabe et Méditerranée) qui collabore à ce GIS et qui renouvelle sa volonté d'y adhérer compte tenu notamment de la visibilité internationale que permet ce GIS sur les sujets traités.

Les objectifs de ce GIS sont :

1. Contribuer à la construction d'un espace de débat scientifique et académique au niveau national et international portant sur le Maghreb, le Moyen-Orient, les mondes musulmans et le fait islamique ;
2. Mener un travail de veille et de prospective scientifique au service de la recherche française et internationale dans le domaine ;
3. Répondre aux défis posés par les bouleversements en cours au Maghreb et au Moyen- Orient en encourageant le renouvellement des objets de recherche et des méthodes, en soutenant les travaux de terrain ; encourager et contribuer à l'internationalisation de la recherche française dans le domaine ;
4. Accompagner la transition numérique dans les recherches sur le Maghreb, le Moyen- Orient, les mondes musulmans et le fait islamique.

☉ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette convention.

### **Convention de site UT-CNRS – Annexe 5**

Cette convention régit la vie des entités de recherche sous tutelle mixte UT- CNRS (IRBI – CITERES – PRC – CERCA – LLL – CESR – GREMAN – IDP – MSH – MATV2L – ROOT - Lnox ) et notamment les aspects liés au mandat unique de gestion et de valorisation pour chacune de ces entités.

☉ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.